



Une centaine de radars jamais payés

Par **Visiteur**, le **31/07/2008** à **13:49**

Bonjour,

Pour mon boulot, Je roule avec une voiture de la société (carte grise au nom de la société), à chaque fois que j'attrape un radar la société retourne le formulaire de réclamation en me désignant comme étant le conducteur et je reçois la contravention à payer à mon domicile. Comme je ne paye jamais (depuis 2ans) je fait l'objet d'une centaine de poursuites de toutes sortes.

Ma question est :

Es ce que à un moment donné ils peuvent se retourner contre la société pour les faire payer à ma place (dans ce cas, je risque de me faire virer de la boite)

Merci

MR

Par **jeetendra**, le **31/07/2008** à **14:23**

bonjour, pourquoi voulez vous qu'il se retourne contre la société personne morale de surcroit alors que c'est vous qui êtes au volant au moment de la commission des infractions au Code de la Route, cordialement

Par **Visiteur**, le **31/07/2008** à **15:49**

jeet...

suis d'accord avec vous mais dans le cas "ils" n'arriveront jamais à se faire payer toutes ces

contraventions par moi.

Par **metric38**, le **01/08/2008** à **12:15**

Bonjour,

"ils" ont malheureusement pour vous des recours ! Ils peuvent engager des procédures judiciaires à votre égard pour vous obliger à payer ces contraventions !

Cordialement,

AS